
Konkurse Faillites Fallimenti

No 19 Freitag, 27.01.2006 124. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Roux Limani Sàrl**, Passage du Cardinal 2A,
1700 Fribourg
2. *Déclaration de faillite*: 14.11.2005
3. *Suspension de faillite*: 12.01.2006
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP*: 06.02.2006
5. *Avance de frais*: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques*: Assumer professionnellement le service de nettoyage, de protection des sols et d'entretien de tous locaux, en particulier de bâtiments neufs ainsi que de grandes surfaces industrielles ou commerciales, production, achat, vente, distribution et représentation de tous produits, accessoires et machines utilisés pour le nettoyage et l'entretien, etc.
(réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

(00149171)